



**PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :**

1/ Plan de masse avec matérialisation de la terrasse

2/ Copie du kbis (de - de 3 mois)

3/ Autorisation écrite des commerces si ces derniers sont impactés par l'installation de la terrasse

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

<b>TYPE D'AUTORISATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2025</b>
<u>Zone Centre</u> comprenant : les Cours, le Centre Ancien, les Places de Gaulle et Morgan	● Sans restauration	10,10 € le m <sup>2</sup> par trimestre
	● Avec restauration	10,75€ le m <sup>2</sup> par trimestre
<u>Zone Périphérique</u> Toutes les autres voies de la commune	● Sans restauration	8,80€ le m <sup>2</sup> par trimestre
	● Avec restauration	9,40€ le m <sup>2</sup> par trimestre
Terrasse Festivités		1€ le m <sup>2</sup> par soir sans restauration
		2€ le m <sup>2</sup> par soir avec restauration
Frais de dossier	Instruction	5€ par dossier

**Facturation de trois trimestres sur quatre.  
Si matérialisation à l'année: 4 trimestres facturés**

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur  
(mention lu et approuvé)